



PERSONNES CONCERNÉES :

- Infirmier

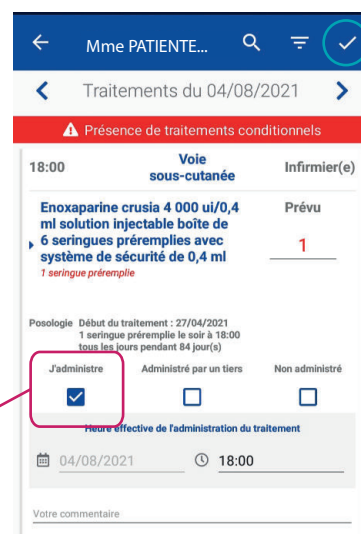
➤ JE TRACE L'ADMINISTRATION DES TRAITEMENTS (ET/OU JE VÉRIFIE L'ADMINISTRATION PAR UN TIERS)

Je suis déjà sur le tableau de bord de mon patient, ou sinon :

1. Je clique sur le menu de gauche  puis sur « Liste des patients »
2. Je tape le nom de mon patient et je clique dessus
3. J'arrive sur son tableau de bord
4. Je sélectionne le pavé « Administration Traitements », la liste des traitements apparaît, classée par heure d'administration et par voie

La personne qui doit normalement administrer est indiquée en haut à droite de chaque ligne de médicament.

Si le patient a des traitements en « si besoin », l'alerte « présence de traitements conditionnels » s'affiche en haut, en rouge.



5. Je coche :

- « J'administre » si j'ai moi-même donné le traitement
- « Administré par un tiers » si j'ai vérifié l'administration mais qu'elle a été faite par le patient, l'entourage ou un autre professionnel
- « Non administré » si le patient n'a pas pris son traitement, en ajoutant un motif de la liste

6. Je valide ma traçabilité (✓ en haut à droite)

